

Chers forums et membres de l'Alliance ACT,

Le Comité des déclarations publiques (CDP) de l'Assemblée 2018 de l'Alliance ACT a le plaisir d'annoncer le lancement de l'appel aux déclarations publiques des forums et des membres.

Il est attendu que la 3e Assemblée générale de l'Alliance ACT, qui aura lieu en 2018 à Uppsala en Suède, vote et diffuse des déclarations publiques relatives à l'activité de l'Alliance. La préparation et la publication des déclarations de l'Assemblée sont coordonnées par le CDP.

Une déclaration publique est un texte ciblé destiné à être diffusé auprès d'un large public. Ce texte décrit une question ou préoccupation particulière et expose la position de l'Assemblée d'ACT sur cette question. Il se doit d'être conforme au thème de l'Assemblée de l'Alliance ACT (*Espoir en action – Priorité à la personne*), et de fait est tenu de comporter un message d'espoir et un appel à l'action.

Les membres, groupes de membres et forums de l'Alliance ACT peuvent soumettre des déclarations publiques au Comité jusqu'au 28 octobre 2018. Passée cette date, plus aucune déclaration publique ne sera acceptée et examinée par le Comité.

Pour être transmise au CDP, toute déclaration doit répondre aux critères suivants:

1. Le ou les initiateur(s) de la déclaration doit/doivent être **membre(s) de l'Alliance ACT**.
2. La déclaration doit être **appuyée par un forum national, sous-régional ou régional de l'Alliance ACT**. Il incombe à l'initiateur de travailler en lien avec les coordinateurs des forums pertinents et de fournir la preuve écrite de leur aval.
3. La déclaration doit être rédigée **en anglais, en espagnol ou en français**.
4. L'initiateur de la déclaration est tenu de **nommer un-e référent-e** disponible, disposé-e à répondre à toute question et à communiquer avec le CDP pendant la préparation de la déclaration pour soumission à l'Assemblée.
5. La déclaration doit refléter l'identité de l'Alliance en tant qu'organisation **fondée sur la foi et les droits**.
6. La déclaration doit être liée à l'activité de l'Alliance.
7. La déclaration doit impérativement contenir **un message d'espoir et un appel à l'action**, dans la lignée du thème de l'Assemblée.
8. La déclaration ne peut contredire ou contrevenir aux déclarations et politiques existantes d'ACT.

Procédé de prise de décision

Le CDP est habilité à prendre des décisions au sujet des déclarations proposées, y compris, entre autres, à les soumettre ou non au vote de l'Assemblée, à recommander des modifications, à proposer la fusion de déclarations similaires pour éviter toute redondance, et à transmettre toute déclaration à d'autres organes pertinents de l'Alliance, comme par exemple aux groupes consultatifs ou à la gouvernance. La décision du CDP est définitive et sera communiquée au(x) initiateur(s) de la demande par le président et/ou la vice-présidente du CDP.

Nous encourageons chacun d'entre vous, et tout particulièrement les forums d'ACT, à soumettre vos déclarations publiques le plus rapidement possible, afin que nous puissions les traiter dans les temps et inclure les messages clés qu'elles contiennent au message final de l'Assemblée de

l'Alliance ACT.

Merci d'envoyer vos déclarations publiques par courriel, avec «Déclaration publique d'ACT» en objet, à [Isaiah Toroitich](mailto:Isaiah.Toroitich@actalliance.org).

Bien cordialement,

Pasteur Kenneth Mtata (président du CDP) Mme Angelique Van Zeeland (vice-présidente du CDP)

Membres du Comité des déclarations publiques de l'Assemblée d'ACT

1. Pasteur Kenneth Mtata
2. Mme Angelique Van Zeeland
3. Mme Joycia Thorat
4. M. Michael Mosselmans
5. Mme Eva Ekelund
6. Mme Ida Kaastra Mutoigo
7. M. Samer Laham
8. M. Simon Chambers
9. M. Thorsten Göbel
10. M. Isaiah Toroitich